

Licence professionnelle

Mention 'Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie'

Parcours 'Gestion de la paie et Administration du personnel'

Domaine : droit-économie-gestion

UFR Economie-gestion

Rappel : Cadre réglementaire : arrêté du 17 novembre 1999

MCC 2018-2019

	Intitulé	ECTS	Heures
UE1	Organisations et contrat de travail	8	84
	M1-Métiers de la paie et adp	2	21
	M2-Processus de recrutement, gestion de l'embauche	2	21
	M3- Le contrat de travail	2	21
	M4- Gestion de fin de contrat	2	21
UE2	Gestion de la paie	18	161
	M5-Les cotisations sociales	3	21
	M6-Les déclarations sociales	3	21
	M7-Le bulletin de paie	3	28
	M8-Les éléments accessoires au salaire	5	49
	M9-Le salaire	4	42
UE3	Outils informatiques	6	63
	M10-Formation approfondir sur Excel	3	35
	M11-Fonctionnement d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI)	3	28
UE4	Communication	8	91
	M12-Anglais appliqué aux affaires	4	56
	M13- Les grandes évolutions de la gestion	1	7
	M14- Ethique et développement durable	1	7
	M15-Communication interpersonnelle, négociation des conflits	2	21
UE5	Projet tutoré	10	42
UE6	Période en entreprise	10	63
	Journée de soutenance		7
TOTAL		60	511

UE	Crédits = coef.	CM/TD	Durée	poids des épreuves
UE1 : environnement juridique du contrat de travail	8			
Métiers de la paie et adp	2	CM	CT : 2H	CT(100%)
Processus de recrutement, gestion de l'embauche	2	CM	CT : 2H	CT (100%)
Le contrat de travail	2	CM	CT : 2H	CC (40%) CT (60%)
Gestion de fin de contrat	2	CM	CT : 2H	CT (100%)
UE2 : gestion de la paie	18			
Les cotisations sociales	3	CM	CT : 2H30	CC (40%) CT (60%)
Les déclarations sociales	3	CM	CT : 2H30	CC (40%) CT (60%)
Le bulletin de paie	3	CM	CT : 2H30	CC (40%) CT (60%)
Les éléments accessoires au salaire	5	CM	CT : 2H30	CC (40%) et CT (60%)
Le salaire	4	CM	CT : 2H30	CC (40%) et CT (60%)
UE3 : les outils informatiques	6			
Formation approfondie sur Excel	3	TD	CT : 2H30	CC (40%) CT (60%)
Fonctionnement d'un PGI	3	TD	CT : 2H30	CC (40%) et CT (60%)
UE4 : la communication	8			
Anglais appliqué aux affaires	4	CM	CT : 2H CC *	CC (50%) et CT (50%)
Les grandes évolutions de la gestion	1	CM	CT : 1H	CT (100%)
Ethique et développement durable	1	CM	Exposé en classe non noté	Validé par la présence à la journée
Communication et négociation des conflits	2	14h CM 7h TD		CT (100%)
UE5 : projet tutoré	10	CM		Dossier (1/2) et soutenance (1/2)
UE6 : période en entreprise	10	CM		rapport de stage (40%), soutenance (50%) et note du tuteur (10%)

TOTAL : 60 ECTS

* **Anglais** : 50%CT et 50% CC

Soutenance projet tutoré : ½ heure par groupe (20 minutes d'exposé et 10 minutes de questions)

Soutenance mémoire : 20 minutes par étudiant (15 minutes maximum d'exposé 5 minutes questions)

MCC :

- **Evaluation de la période en entreprise :**

Le mémoire d'une vingtaine de pages maximum (annexes non comprises) prend appui sur une analyse des pratiques professionnelles rencontrées lors des périodes en entreprises.

Il fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury. L'étudiant présente son mémoire, et à la suite de son exposé, des échanges ont lieu avec les membres du jury.

La période en entreprise sera validée en prenant en compte de façon égale :

- l'évaluation par le maître d'apprentissage / tuteur à l'aide d'une grille de suivi à transmettre à l'UCP : 10% de la note

- le texte du mémoire : 40% de la note

- la soutenance orale : 50% de la note

- **Le projet tutoré :** dossier écrit 50%, soutenance orale 50%

- **Modalités d'évaluation des étudiants (contrôle continu, examen terminal), composition du jury**

Les cours sont alternés avec les périodes en entreprise. Ils font l'objet d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'épreuves d'examens en fin de période selon les UE.

- **Règles de compensation et de capitalisation**

L'assiduité aux cours est obligatoire. Tout étudiant qui aura eu plus de 3 absences non justifiées par un arrêt de travail dans un module sera déclaré défaillant dans le module concerné.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu au minimum 10 sur 20 à la moyenne, pondérée des coefficients, de l'ensemble des unités d'enseignement (de UE1 à UE6), mais aussi une note de 10 sur 20 minimum à la moyenne des deux notes : projet tutoré (UE5) et période en entreprise(UE6)

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue :

- ✓ Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne pondérée de 10 a été obtenue : Elles sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. L'étudiant peut en garder le bénéfice pendant 3 ans.
- ✓ Les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées (moyenne pondérée < 10/20) : L'étudiant pourra conserver, pendant 3 ans, le bénéfice des modules composant ces unités d'enseignement pour lesquels il aura une note de 10/20 minimum.

- **Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :**

Absence injustifiée : **Défaillance**

Absence justifiée (par un arrêt de travail) : **Note = 0**

Il n'existe pas de 2^{ième} session.

- **Mode d'attribution de la mention du diplôme :**

La mention attribuée résulte de la moyenne annuelle pondérée.

Seuils des mentions attribuées :

Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

- **La composition du jury du mémoire et du projet tutoré :**

Le jury est composé de personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

-2 personnes pour le projet tutoré

-3 personnes pour le mémoire (dont un professionnel)

Le jury final du diplôme sera composé :

- du président de jury, responsable de la filière

- de toute personne exerçant des enseignements en cours et /ou TD.

- d'une personne du CFA SACEF pour les étudiants en contrat d'apprentissage

- d'une personne de l'IFCAE pour les étudiants en contrat de professionnalisation

-de la secrétaire pédagogique

- **Adaptation des enseignements et de leur contrôle aux étudiants en formation continue ou ayant des contraintes particulières :**

Les stagiaires de la Formation Continue peuvent garder le bénéfice des modules obtenus pendant 3 ans.

Pour les personnes expérimentées, une dispense du projet tutoré ainsi que d'autres modules sera envisageable par le biais d'une VAPP 85, allégeant ainsi leur rythme de formation (dossier à constituer).